

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 26 mars 2021

N° CP-2021-3-1-8

### **1<sup>ère</sup> Commission**

Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités

#### **Service instructeur**

Pôle mobilité grands équipements

#### **Service consulté**

## **PROJET D'AGGLOMÉRATION DE BÂLE DE 4 ÈME GÉNÉRATION**

Résumé : Les projets de la Collectivité européenne d'Alsace pré inscrits au projet d'agglomération de Bâle de 4ème génération sont les suivants:

- Projet 4Ü-M5: Réaménagement A35/RD105 à Saint-Louis - 5A3F : horizon 2023 - 2025 ;
- Projet 4M6: Réaménagement de la RD105 à Saint-Louis/Hésingue - 5A3F : horizon A (2024-2028);
- Projet 4LV6: Passerelle piétons/cycles sur l'A35 entre Quartier du Lys et le Technoparc - 5A3F : horizon A (2024-2028);
- Projet 4M13: Réaménagement des carrefours RD105 - RD201 et RD105 - fret EuroAirport, à Hésingue: horizon B (2029-2033).

En réponse à Agglo-Basel, structure associative porteuse du projet d'agglomération de Bâle, qui sollicite les collectivités territoriales souhaitant obtenir une participation financière de la Confédération suisse à leurs projets, il vous est proposé de confirmer l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace à réaliser les études nécessaires et à mettre en oeuvre ces projets.

### **1) Présentation du projet d'agglomération de Bâle de 4<sup>ème</sup> génération**

L'association Agglo-Basel est désormais organisée en deux domaines de missions : projet d'agglomération de Bâle et RER trinational de Bâle (trireno). Trois nouveaux membres ont rejoint l'association au sein du domaine de missions RER trinational de Bâle, à savoir la Région Grand Est, le land du Bade-Wurtemberg et la République et canton du Jura. La structure organisationnelle du domaine de missions projet d'agglomération est restée inchangée. A ce jour, les membres suivants font partie de l'association : le canton de Bâle-Ville, le canton de Bâle-Campagne, le canton d'Argovie, le canton de Soleure, la République et canton du Jura, Saint-Louis Agglomération (F), la Région Grand Est (F) ainsi que le district de Lörrach (D), conjointement avec le Regionalverband Hochrhein-Bodensee et le land du Bade-Wurtemberg.

Le projet d'agglomération constitue un outil administratif, technique et institutionnel que doivent mettre en œuvre les associations de collectivités territoriales représentant une agglomération suisse et soumettre à la Confédération suisse pour justifier et motiver les demandes de subventions de ces collectivités territoriales à leurs opérations d'aménagement d'infrastructures. Des projets d'un pays voisin de la Suisse peuvent être présentés dans un projet d'agglomération, dès lors qu'ils présentent également un intérêt potentiel pour la Suisse.

Agglo-Basel introduit le projet d'agglomération de Bâle de 4<sup>ème</sup> génération (PA4) par le préambule suivant :

« Seule grande agglomération trinationale de Suisse, l'agglomération de Bâle dispose d'un potentiel économique considérable au cœur de l'Europe. L'aire métropolitaine bâloise est investie d'une responsabilité majeure dans l'économie suisse. Les conditions qui participent de l'attractivité de cet espace doivent donc être maintenues à un niveau d'excellence, plus particulièrement en ce qui concerne son rôle de pôle des sciences de la vie, mais également au regard de sa fonction de plaque tournante des transports et de la logistique d'envergure nationale et internationale. De par sa situation dans le triangle frontalier entre la Suisse, l'Allemagne et la France et sa fonction de porte d'entrée nord de la Suisse, l'agglomération bâloise voit les trafics régionaux, nationaux et internationaux de passagers et de marchandises se chevaucher. En termes de politique de planification, l'agglomération trinationale est confrontée à différents systèmes juridiques avec différents niveaux institutionnels. »

La présentation complète de ce projet d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération par Agglo-Basel est annexée au présent rapport.

Agglo-Basel a sollicité les collectivités intéressées par la soumission de ce projet à la Confédération suisse, dont la Collectivité européenne d'Alsace, par courrier en date du 1 février 2021, en précisant, en annexe à ce courrier, le contexte et l'objet suivants de sa proposition :

Conformément à la directive « Projets d'Agglomération : Programme en faveur du Trafic d'Agglomération (PTA) » de 4<sup>e</sup> génération, les différents échelons territoriaux doivent être associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la révision du projet d'agglomération. Avant la soumission à la Confédération suisse du projet d'agglomération ou de sa version révisée, les mesures relevant du champ de compétences des villes et des communes et de toutes autres collectivités doivent être approuvées par leur instance délibérante respective.

La structure porteuse de l'Agglo Basel a pleinement impliqué les villes, les communes, l'intercommunalité (SLA) et la CeA (anciennement Département du Haut-Rhin) dans l'élaboration de la 4<sup>e</sup> génération. L'accent a été mis sur ce qu'on appelle les processus des corridors auxquels ont participé les communes concernées par l'un de ces corridors tout au long de la démarche (environ 4 ans).

Les études menées dans le cadre des processus des corridors (visions d'avenir, concepts d'aménagement, études sur le potentiel de développement urbain, enquêtes portant sur le trafic, etc.) constituent une base importante pour les projets du PA4 à l'échelle communale, intercommunale, mais également à l'échelle de l'agglomération trinationale. Les différentes collectivités ont pu s'engager ensuite dans l'élaboration du programme lors des réunions de travail, des Agglo-Forums ainsi que des procédures de consultation.

Les différentes collectivités territoriales de l'agglomération bâloise qui ont inscrit dans le programme des mesures de la liste A (construction à partir de 2024) doivent confirmer par décision auprès de la Confédération que les projets seront bien mis en œuvre. Les décisions des assemblées délibérantes, font partie intégrante du Projet d'Agglomération de 4<sup>ème</sup> génération et figureront dans la partie du rapport consacrée à la prise de décision politique (partie 6).

Au cours de la procédure, chaque collectivité concernée sera contactée par la structure porteuse de l'Agglo Basel au moment de conclure la convention de prestation PA4 avec la Confédération (à l'horizon été/automne 2023) au sujet d'une convention de mise en œuvre pour toutes les mesures.

La sélection des projets par la Confédération suisse pour être éligible à une aide financière au titre de PA4 comportent plusieurs critères à remplir et sont notamment exclusivement ceux dont les travaux commenceront en 2024 au plus tôt.

## **2) Les projets concernés de la CeA**

Le Département du Haut-Rhin avait engagé depuis plusieurs années un important programme d'investissements routiers au droit de l'agglomération bâloise, avec des opérations significatives, tels que le contournement de Hésingue mis en service en 2008 et le lancement des études de l'opération "5A3F" d'aménagement de la RD105 à Saint-Louis et à Hésingue, dès l'année 2016. Il a également participé financièrement aux études préalables du contournement de Hésingue et Hégenheim portées par Saint-Louis Agglomération et à la coopération transfrontalière pour les études suisses du Zubringer Bachgraben-Allschwil.

L'opération 5A3F, qui comporte aussi bien l'aménagement de la RD105 à Saint-Louis et à Hésingue, que l'élargissement de l'A35 entre l'échangeur RD 105 et celui de l'EuroAirPort, opération transférée par l'Etat, relève désormais de la pleine compétence de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ce projet avait déjà été présenté dans la 3<sup>ème</sup> et précédente génération du programme d'agglomération mais n'a pas été retenu par la Confédération helvétique, notamment du fait qu'il n'avait pas encore atteint le stade des études d'avant-projet.

Les projets (nommés « mesures » par le projet d'agglomération) de la CeA qui sont identifiés comme potentiellement éligible dans le cadre de la préparation du projet d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération et que la CeA peut s'engager à mettre en œuvre sont les suivants :

### **a) Projet 4Ü-M5: Réaménagement A35/RD105 à Saint-Louis - 5A3F :**

L'échangeur A35/RD105 a été identifié comme un point faible du réseau routier de l'agglomération. L'insuffisance de sa capacité d'écoulement du trafic conduit notamment à des remontées de files de véhicules sur l'autoroute A35 qui posent un problème du point de vue de la sécurité et qui nuisent au bon écoulement de la circulation sur l'autoroute. Les échanges de trafic entre l'A35 et la RD105 s'en trouvent pénalisés et la RD105 ne peut ainsi correctement remplir sa fonction de contournement nord de l'agglomération.

Cette opération améliorera la sécurité et la fluidité du trafic au droit de l'échangeur A35/RD105. Ce réaménagement doit être compatible avec le projet d'aménagement d'accès à la plate-forme douanière de Saint-Louis et avec les

projets d'aménagement de zones d'activités projetées à proximité de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et portés par les collectivités locales.

Le coût de cette opération, au stade des études d'avant-projet, est estimé à 11,66 M€ HT (soit un montant de 12,83 Mio CHF HT retenu par le projet d'agglomération).

L'objectif est de commencer les travaux dès le début de l'année 2023, pour une mise en service en 2025.

Cette opération a été transférée de l'Etat à la CeA le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

S'agissant d'un aménagement sur réseau de rang supérieur (autoroute A35), ce projet n'est toutefois pas éligible à une subvention de la Confédération helvétique, mais doit être présenté en tant que constituant une mesure contribuant à la cohérence fonctionnelle de l'ensemble des autres projets présentés qui suivent.

## **b) Projet 4M6: Réaménagement de la RD105 à Saint-Louis/Hésingue - 5A3F:**

L'A35 et la RD105 entre la RD66 (principal axe routier Nord Sud de la partie française de l'agglomération en dehors de l'autoroute) et l'autoroute A35 sont les axes routiers les plus fréquentés de la partie française de l'agglomération. La RD105, bidirectionnelle, est une infrastructure désormais sous-dimensionnée et fortement congestionnée aux heures de pointe du matin et du soir.

L'accessibilité du parking-relais (« Park & Ride ») de la gare ferroviaire et tramway (ligne 3) de Saint-Louis, qui constitue actuellement le plus grand équipement de ce type de l'agglomération bâloise, avec 740 places de stationnement, s'en trouve notamment pénalisée, ce qui se traduit par une sous-utilisation de cet équipement majeur.

Un aménagement de capacité de ce tronçon de la RD105 entre l'échangeur A35 et la RD66 (carrefour dit « du cimetière ») est ainsi devenu incontournable pour remédier à cette situation préjudiciable à l'agglomération bâloise.

Un tel aménagement est également nécessaire pour assurer le désenclavement et la densification des mailles urbaines situées entre l'EuroAirport et Saint-Louis dans le cadre des projets de développement urbain en cours (Technoport, Quartier du Lys, ...)

A l'issue des études préalables comparatives des différentes solutions envisageables, un parti d'aménagement en boulevard urbain à 2x2 voies est apparu le mieux adapté à la vocation et à la mobilité urbaines du site. Cette solution permet de répondre pleinement aux besoins de mobilité correspondants à ceux de l'urbanisation existante et projetée. Une gestion dynamique des flux de la circulation motorisée et des aménagements spécifiques pour les modes doux (trottoirs, passages piétons, itinéraires cyclables, ...) sont prévus et intégrés au projet. Cet aménagement est aussi de nature à favoriser un urbanisme de qualité de part et d'autre de cet axe.

Le coût estimé de cet aménagement, au stade des études d'avant-projet, est de 38,33 M€ HT (soit un montant de 42,16 Mio CHF HT retenu par le projet d'agglomération).

Saint-Louis Agglomération a prévu de contribuer au financement de l'opération.

L'objectif est de commencer les travaux dès le début de l'année 2024, pour une mise en service en 2026 ou 2027.

Ce projet avait déjà été inscrit dans le programme d'agglomération de 3ème génération, mais n'avait pas été retenu compte-tenu notamment du fait qu'il n'avait pas encore atteint le stade d'études d'avant-projet approuvées.

L'avant-projet de l'opération "Réaménagement de la RD105 à Saint-Louis - 5A3F « Technoport »" a été approuvé par la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin lors de sa séance du 15 mai 2020. La mise en œuvre de cette opération a été confirmée par le Conseil d'Alsace dans le cadre de sa délibération votant le budget primitif 2021 lors de sa séance du 15 février 2021.

**c) Projet 4LV6: Passerelle piétons/cycles sur l'A35 entre Quartier du Lys et le Technoparc – 5A3F :**

Le projet de liaison cyclable entre la gare de Saint-Louis et Héisingue est un élément structurant de l'axe est-ouest du réseau cyclable de la partie française de l'agglomération trinationale.

Cette liaison permettra de relier la gare de Saint-Louis, véritable pôle multimodal (parking-relais, parc à vélos, bus, tram3) en cours de développement (quartier du Lys Technoparc/Euro3Lys) et le secteur Sud-Ouest de l'EuroAirport en pleine expansion ainsi que la Zone Industrielle d'Héisingue. De plus, elle va permettre de créer un accès cyclable sécurisé à des sites sportifs et culturels (La Coupole, la Comète) et des établissements scolaires (collège). Pour finir, ce nouvel aménagement permettra de renforcer les connections avec les Eurovéloroutes 15, 6 et 5. L'aménagement cyclable rassemble donc les usages utilitaires, touristiques et de loisirs.

Saint-Louis Agglomération a prévu de réaliser le tronçon manquant entre Héisingue et le technoparc et progressivement ceux prévus dans les secteurs en cours de développement (Quartier du Lys, Euro3Lys/technoport), Le passage au-dessus de l'autoroute sera réalisé par la Collectivité européenne d'Alsace.

Cet aménagement, notamment la passerelle de franchissement de l'A35 et de la route douanière, résorbe la discontinuité cyclable entre les communes de Saint-Louis et de Héisingue due à la coupure engendrée par l'A35. En effet, l'utilisation de la RD105 pour passer l'A35 ne serait pas convenable au vu du nombre de véhicules par jour (18 323 véh/j) et du détour à réaliser par le cycliste. L'estimation de sa fréquentation est de 784 vélos/jour basée sur les données recensées sur les itinéraires cyclables aux alentours.

Le coût de construction de cette passerelle, au stade des études d'avant-projet, est estimé à 4,136 M€ HT (soit un montant de 4,55 Mio CHF HT retenu par le projet d'agglomération).

L'objectif est de commencer les travaux dès le début de l'année 2024, pour une mise en service en 2026 au plus tard.

L'avant-projet de l'opération "Réaménagement de la RD105 à Saint-Louis - 5A3F « Technoport »", qui intègre entièrement cet ouvrage, a été approuvé par la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin lors de sa séance en date du 15 mai 2020. La mise en œuvre de cette opération a été confirmée par le Conseil d'Alsace dans le cadre de sa délibération votant le budget primitif 2021 lors de sa séance du 15 février 2021.

**d) Projet 4M13: Réaménagement des carrefours RD105 - RD201 et RD105 - fret EuroAirport, à Héisingue :**

La RD105 au droit de Héisingue est une route bidirectionnelle qui supporte déjà actuellement un trafic de 20 000 véhicules par jour en moyenne annuelle.

Le développement de la zone économique du Bachgraben à Allschwil (Suisse) et le projet de contournement de Hésingue et de Hégenheim, que rend nécessaire ce développement, vont encore induire un trafic supplémentaire sur la RD105 entre le carrefour giratoire RD419/RD473 à l'ouest de Hésingue et l'échangeur A35 de Saint-Louis.

La configuration actuelle des carrefours giratoires RD105/RD201 à Hésingue et RD105/voie de desserte fret de l'EuroAirport ne leur permettra pas d'écouler tout le trafic prévu, en particulier aux heures de pointe du matin et du soir.

Pour éviter que cette situation ne conduise une partie des usagers en véhicule individuel motorisé à privilégier des itinéraires alternatifs, traversant les zones habitées, des aménagements visant à donner de la capacité supplémentaire à ces deux carrefours sont nécessaires.

Le coût de l'opération, au stade d'une étude de faisabilité, est sommairement estimé au montant de 4 M€ HT (soit un montant de 4,4 Mio CHF HT retenu par le projet d'agglomération).

Les travaux sont envisagés à l'horizon 2029, pour une mise en service la même année, de manière à limiter le plus possible la gêne à la circulation, tout en respectant l'objectif d'une mise en service concomitante avec celle du contournement de Hésingue et Hégenheim.

Les fiches complètes de ces projets qui seront présentées dans le projet d'agglomération sont annexées au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

Confirmer l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace à réaliser les études nécessaires et à mettre en œuvre les projets suivants inscrits au Projet d'Agglomération de Bâle de 4<sup>ème</sup> génération en vue de la soumission à la Confédération Suisse :

- Projet 4Ü-M5: Réaménagement A35/RD105 à Saint-Louis - 5A3F : horizon 2023 - 2025 ;
- Projet 4M6: Réaménagement de la RD105 à Saint-Louis/Hésingue - 5A3F : horizon A (2024-2028) ;
- Projet 4LV6: Passerelle piétons/cycles sur l'A35 entre Quartier du Lys et le Technoparc – 5A3F : horizon A (2024-2028) ;
- Projet 4M13: Réaménagement des carrefours RD105 - RD201 et RD105 - fret EuroAirport, à Hésingue: horizon B (2029-2033).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY